



**BANQUE CENTRALE DU CONGO  
« B.C.C. »**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT  
SUR LES ETATS FINANCIERS  
EXERCICE COMPTABLE 2014**

Le 12 août 2015



Au Conseil de la  
**Banque Centrale du Congo**  
"BCC"  
Kinshasa/Gombe

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT  
SUR LES ETATS FINANCIERS  
EXERCICE COMPTABLE 2014**

Nous avons examiné les états financiers, exprimés en Francs Congolais, de la Banque Centrale du Congo au 31 décembre 2014. Ces états financiers comprennent le bilan, le tableau de formation du résultat, le tableau de flux de trésorerie ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo et aux dispositions légales applicables à la Banque Centrale du Congo. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

---

*PricewaterhouseCoopers RDC SAS, Immeuble Midema, 13, Avenue Mongala, Gombe, B.P. 10195 Kinshasa I,  
République Démocratique du Congo  
T: (243) 99 930 99 00 / 01 - (243) 99 839 62 71 - (243) 81 037 26 45, [www.pwc.com](http://www.pwc.com)*



**3. Opinion**

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Centrale du Congo ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie au 31 décembre 2014 conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo et aux dispositions légales applicables à la Banque Centrale du Congo.

**4. Observation**

Nous attirons l'attention sur le fait que la continuité d'activités de la Banque Centrale du Congo n'est assurée que par l'obligation légale de l'Etat de prendre en charge ses pertes d'exploitation (Note 6). La Banque Centrale pourrait éprouver des difficultés à rencontrer ses engagements si l'Etat ne respectait pas les dispositions légales en cette matière et les termes conventionnels de sa recapitalisation conclus le 10 février 2011.

  
Le 12 août 2015

**BANQUE CENTRALE DU CONGO**  
« **B.C.C.** »

**BILANS AUX 31 DECEMBRE 2014 ET 2013**  
(Exprimés en millions de FC)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>Notes</u></b>	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
Avoirs et créances en OR		-	-
Avoirs et créances en ME	3	1 024 158	1 102 639
Titres en ME		<u>46 225</u>	<u>-</u>
<b>Total Avoirs et créances en OR et ME hors DTS</b>		<b><u>1 070 383</u></b>	<b><u>1 102 639</u></b>
Avoirs et créances en DTS auprès du FMI	4	<u>471 712</u>	<u>500 805</u>
<b>Avoirs et créances en DTS</b>		<b><u>471 712</u></b>	<b><u>500 805</u></b>
Concours en MN aux établissements de crédit	5	69 500	-
Portefeuille titres Etat en MN	6	<u>1 249 498</u>	<u>1 249 498</u>
<b>Avoirs et créances en MN</b>		<b><u>1 318 998</u></b>	<b><u>1 249 498</u></b>
Immobilisations	7	151 140	160 314
Avoirs et créances divers	8	17 233	6 998
Régularisation et suspens	9	44 357	34 869
Autres actifs divers	10	<u>116 354</u>	<u>111 575</u>
<b>Autres actifs</b>		<b><u>329 084</u></b>	<b><u>313 756</u></b>
<b>Total actif</b>		<b><u>3 190 177</u></b>	<b><u>3 166 698</u></b>
<b><u>COMPTES HORS-BILAN (ACTIF)</u></b>			
<b>Engagements hors bilan actif</b>	21	<b><u>5 386 506</u></b>	<b><u>4 589 011</u></b>

Les notes 1 à 39 font partie intégrante de ces états financiers.

**BANQUE CENTRALE DU CONGO**  
« B.C.C. »

**BILANS AUX 31 DECEMBRE 2014 ET 2013**  
(Exprimés en millions de FC)

<b><u>PASSIF</u></b>	<b><u>Notes</u></b>	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
Billets et pièces en circulation	11	817 423	760 458
Dépôts en MN des résidents	12	870 002	850 802
Dépôts en MN des non-résidents		78	79
Reprises des liquidités	13	<u>107 357</u>	<u>164 263</u>
<b>Engagements en MN</b>		<b><u>1 794 860</u></b>	<b><u>1 775 602</u></b>
Engagements en ME hors DTS	14	<u>44 752</u>	<u>19 062</u>
<b>Engagements en OR et ME hors DTS</b>		<b><u>44 752</u></b>	<b><u>19 062</u></b>
Engagements en DTS envers le FMI	15	1 098 319	1 165 552
Engagements en DTS envers les autres IFNR	16	<u>5 172</u>	<u>5 488</u>
<b>Engagements en DTS</b>		<b><u>1 103 491</u></b>	<b><u>1 171 040</u></b>
Engagements divers	17	39 946	18 024
Régularisations et suspens	18	21 647	6 092
Autres passifs divers		<u>723</u>	<u>1 671</u>
<b>Autres passifs</b>		<b><u>62 316</u></b>	<b><u>25 787</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	19	<b><u>83 320</u></b>	<b><u>45 097</u></b>
<b>Fonds propres</b>	20	<b><u>143 409</u></b>	<b><u>143 409</u></b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b><u>(41 971)</u></b>	<b><u>(13 299)</u></b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>3 190 177</u></b>	<b><u>3 166 698</u></b>
<b><u>COMPTES HORS-BILAN (PASSIF)</u></b>			
<b>Engagements hors bilan passif</b>	21	<b><u>5 386 506</u></b>	<b><u>4 589 011</u></b>

Les notes 1 à 39 font partie intégrante de ces états financiers.

**BANQUE CENTRALE DU CONGO**  
« B.C.C. »

**TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT DES EXERCICES**  
**CLOS AUX 31 DECEMBRE 2014 ET 2013**  
(Exprimés en millions de FC)

	<u>Notes</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Produits d'exploitation monétaire	22	17 381	38 237
Charges d'exploitation monétaire	23	<u>(21 590)</u>	<u>(34 457)</u>
<b>MARGE D'EXPLOITATION MONETAIRE</b>		<b><u>(4 209)</u></b>	<b><u>3 780</u></b>
Produits d'exploitation bancaire	24	160 047	167 327
Charges d'exploitation bancaire	25	<u>(10 686)</u>	<u>(12 186)</u>
<b>MARGE D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b><u>149 361</u></b>	<b><u>155 141</u></b>
Matières et fournitures consommées	26	(10 648)	(10 260)
Services consommés	27	<u>(25 943)</u>	<u>(42 115)</u>
<b>VALEUR AJOUTEE</b>		<b><u>108 561</u></b>	<b><u>106 546</u></b>
Produits divers	28	8 357	8 241
Reprises sur provisions exigibles	29	14 648	3 183
Charges diverses	30	<u>(35 055)</u>	<u>(39 399)</u>
Charges de personnel	31	<u>(85 936)</u>	<u>(70 635)</u>
Dotation aux provisions exigibles	32	<u>(52 870)</u>	<u>(17 573)</u>
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>(42 295)</u></b>	<b><u>(9 637)</u></b>
Reprises sur amortissements et provisions non exigibles	33	3 178	131
Dotations aux amortissements et provisions non exigibles	34	<u>(16 242)</u>	<u>(18 300)</u>
<b>RESULTAT COURANT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>(55 359)</u></b>	<b><u>(27 806)</u></b>
Produits exceptionnels et hors-exploitation	35	19 281	17 596
Charges exceptionnelles et hors-exploitation	36	<u>(5 893)</u>	<u>(3 089)</u>
<b>RESULTAT EXCPECTIONNEL ET HORS-EXPLOITATION</b>		<b><u>13 388</u></b>	<b><u>14 507</u></b>
<b>RESULTAT DE LA PERIODE A AFFECTER</b>		<b><u>(41 971)</u></b>	<b><u>(13 299)</u></b>

Les notes 1 à 39 font partie intégrante de ces états financiers.

**BANQUE CENTRALE DU CONGO**  
« B.C.C. »

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**  
**CLOS AUX 31 DECEMBRE 2014 ET 2013**  
**(Exprimés en millions de FC)**

	<u>Notes</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Résultat de l'exercice		(41 971)	(13 299)
Ecart de conversion	10	(10 661)	34 168
<b>Résultat ajusté</b>		<b>(52 632)</b>	<b>20 869</b>
Eléments à exclure			
Dotations aux amortissements et provisions	32-34	69 112	35 873
Moins-value de cession des immobilisations		239	45
Reprises sur amortissements et provisions	29-33	(17 826)	(3 314)
Régularisations des immobilisations		9 218	-
Production immobilisée		250	59
Mali de caisse		26	1
Excédent de caisse		(2)	(3)
Régularisations		(191744)	(113 559)
Charges sur exercices antérieurs	36	3 020	2 253
<b>Sous-total des éléments à exclure</b>		<b>(127 707)</b>	<b>(78 645)</b>
		<b>(180 339)</b>	<b>(57 776)</b>
<u>Variation des éléments à court terme</u>			
Variations des actifs à court terme	37	(99 249)	(1 468)
Perte de l'exercice précédent		67 795	59 778
Variations des passifs à court terme	38	24 514	12 065
<b>Variation du BFR</b>		<b>(6 940)</b>	<b>70 375</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>(187 279)</b>	<b>12 599</b>
<u>Investissements</u>			
Acquisitions	7	(2 957)	(41 328)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>(2 957)</b>	<b>(41 328)</b>
<u>Financement</u>			
<u>Encaissements</u>			
Billets en circulation		56 965	117 898
Accroissement engagements LT		-	-
<b>S/Total encaissements</b>		<b>56 965</b>	<b>117 898</b>
<u>Décaissements</u>			
Remboursement des engagements		-	-
Variation des engagements en DTS (LT)		-	-
<b>S/Total Décaissements</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>56 965</b>	<b>117 898</b>
Ecart de conversion sur engagements en DTS et Titres		25 697	3 515
<b>Flux de trésorerie total de l'exercice</b>		<b>(107 574)</b>	<b>92 684</b>
Trésorerie début de période		1 603 444	1 510 760
Régularisation trésorerie en début de période		-	-
<b>Trésorerie fin de période</b>		<b>1 495 870</b>	<b>1 603 444</b>

Les notes 1 à 39 font partie intégrante de ces états financiers.

**BANQUE CENTRALE DU CONGO**  
**« B.C.C. »**

**NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**AU 31 DECEMBRE 2014**

**1. CADRE JURIDIQUE**

**1.1. Statut juridique**

La Banque Centrale du Congo est une institution de droit public, dotée de la personnalité juridique. Elle est régie par les dispositions de la loi n°005/2002 du 07 mai 2002, relative à la constitution et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo. Il ressort de cette loi les dispositions reprises dans les sections 1.2 à 1.8.

**1.2. Capital de la banque**

Le capital de la Banque Centrale du Congo est détenu en totalité par l'Etat congolais. Une loi fixe la hauteur du capital ainsi que les modalités de son augmentation ou de sa diminution (Article 5).

**1.3. Objet et missions légales**

Selon l'Article 6 de la loi précitée, la Banque Centrale du Congo accomplit toutes les missions de banque centrale notamment :

- Assurer la stabilité du niveau général des prix ;
- Assurer la stabilité interne et externe de la monnaie nationale ;
- Détenir et gérer les réserves officielles de la République ;
- Promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de compensation et de paiement ;
- Elaborer la réglementation et contrôler les établissements de crédit, les institutions de micro finances et les autres intermédiaires financiers ;
- Edicter les normes et règlements concernant les opérations sur les devises étrangères ;
- Participer à la négociation de tout accord international conclu par la République Démocratique du Congo comportant des modalités de paiement et en assurer l'exécution, conformément aux modalités déterminées entre la Banque et le Ministère ayant les Finances dans ses attributions ;
- Promouvoir le développement des marchés monétaires et des capitaux.

La Banque Centrale du Congo est seule habilitée sur le territoire national à émettre des billets et pièces de monnaie ayant cours légal en République Démocratique du Congo.

La Banque peut également être chargée, avec l'accord de l'Etat, d'autres missions d'intérêt public, compatibles avec sa mission principale (Article 7).

**1.4. Activités et opérations autorisées par la loi**

Afin d'atteindre ses objectifs et assurer ses missions, la Banque Centrale du Congo selon les articles 8 et 9 peut :

- intervenir sur le marché des capitaux, en achetant et en vendant ferme, en prêtant ou en empruntant des créances et des titres négociables ;
- effectuer des opérations de crédit avec des établissements de crédit et d'autres intervenants des marchés monétaires ou des capitaux ;
- émettre et racheter ses propres titres d'emprunts ;
- prendre en dépôt des titres et métaux précieux ;
- effectuer des opérations de placement et de gestion financière de ses avoirs ;
- obtenir du crédit à l'étranger et à cette fin consentir des garanties ;
- ouvrir en ses livres les comptes pour le trésor public, les banques centrales étrangères, les établissements de crédit nationaux et étrangers, les organismes financiers internationaux et les organisations internationales ;
- fournir et recevoir les moyens de paiement et les crédits requis pour l'exécution des accords internationaux.



### **1.5. Opérations non autorisées par la loi**

L'article 16 interdit à la Banque Centrale du Congo de :

- poser des actes de commerce qui ne ressortent pas de son objet social ;
- acquérir des participations dans les sociétés commerciales ;
- accepter les parts des sociétés commerciales comme garanties ;
- accorder des prêts et avances non couverts par une garantie ;
- garantir les dettes et engagements de l'état, des entités administratives et des entreprises ou organismes publics ;
- acquérir des biens immobiliers qui ne sont pas destinés aux besoins de son exploitation.

### **1.6. Structure d'organisation**

Le Conseil de la Banque présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale est l'organe suprême qui a les pouvoirs les plus étendus pour concevoir, orienter la politique de la Banque et en contrôler la gestion (article 18). Le contrôle des opérations financières de la Banque est exercé par un collège de trois commissaires aux comptes nommés par le Président de la République pour un mandat de deux ans renouvelable une fois (articles 35 et 36).

En dehors du siège de Kinshasa, la Banque comprend 10 directions provinciales, 20 agences autonomes et 7 agences mandataires.

Au 31 décembre 2014, la Banque Centrale employait 1.845 agents, contre 1.856 au 31 décembre 2013.

### **1.7. Régime fiscal**

Conformément à ses statuts, la Banque Centrale du Congo (BCC) est exemptée de tous les impôts et taxes. Elle est, cependant, assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée entrée en application au 1<sup>er</sup> janvier 2012 suivant l'ordonnance-loi n° 010/001 du 20 août 2010.

Les dispositions de l'article 4 de la loi 005/2002 du 7 mai 2002 relatives à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo, l'Ordonnance-loi n° 010/001 du 20 août 2010 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée abroge l'ordonnance-loi n° 69/058 du 5 décembre 1969 relative à l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Par conséquent, la Banque Centrale du Congo est assujettie et collecte, supporte et déclare la taxe sur la valeur ajoutée sur toutes les transactions économiques effectuées avec les tiers.

### **1.8. Rapports avec les pouvoirs publics**

La Banque Centrale du Congo remplit les fonctions de banquier de l'Etat et de conseil du Gouvernement en matière économique, monétaire et financière. Elle remplit également la fonction de caissier de l'Etat, conformément à une convention conclue avec le Ministère ayant les finances dans ses attributions. La Banque peut remplir les fonctions de caissier des entités administratives décentralisées et des organismes publics, en application des conventions spéciales conclues entre la Banque, d'une part et les entités et organismes publics, d'autre part.

A ce titre la Banque :

- accepte et effectue les paiements pour compte de l'Etat ;
- administre tout compte spécial de l'Etat en accord avec les ministères intéressés ;
- assure le service de la dette publique ;
- achète, vend, décaisse, transfère, perçoit ou détient pour compte de l'Etat tous chèques, lettres de change, valeurs mobilières et autres valeurs ;
- perçoit le produit, en principal ou intérêt, résultant de la vente de toute valeur pour compte de l'Etat en sa qualité de détenteur des valeurs.

Cependant, conformément à l'article 57 de la Loi n°005/2002, il est interdit à la Banque d'accorder des avances ou tout autre type de crédit à l'Etat, à ses subdivisions administratives et aux organismes ou entreprises publiques. L'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque des instruments de leur dette est également interdite.

## **2. RESUME DES PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGALES, PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION**

### **2.1. Dispositions légales sur les états financiers**

L'exercice financier de la Banque Centrale du Congo commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil de la Banque approuve chaque année, le 15 décembre au plus tard, sur proposition du Gouverneur un état de prévisions des dépenses et des recettes de l'exercice suivant.

Dans les 3 mois qui suivent la clôture de chaque exercice financier, le Conseil fait établir après inventaire, l'état d'exécution du budget, le tableau de formation de résultat et un rapport d'activités de la Banque.

L'inventaire, le bilan, le tableau de formation de résultat et le rapport du Conseil sont mis à la disposition des commissaires aux comptes, au plus tard le 15 avril de l'année qui suit celle à laquelle ils se rapportent.

Les mêmes documents sont transmis, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, au Gouvernement, au plus tard le 30 juin de la même année.

### **2.2. Principales méthodes comptables et règles d'évaluation**

Les principales méthodes comptables et règles d'évaluation adoptées par la Banque sont les suivantes :

#### **a) Immobilisations corporelles et amortissements**

Les immobilisations corporelles sont généralement valorisées à leur coût direct d'acquisition, diminué des amortissements calculés selon la méthode linéaire sur toute la durée de vie estimée comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Durée de vie</u>
Immeubles	10 à 40 ans
Mobilier	4 à 10 ans
Véhicules particuliers	2 à 5 ans
Véhicules utilitaires	2 à 4 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	4 à 10 ans

Le seuil de capitalisation défini par la Banque Centrale du Congo pour l'enregistrement des immobilisations corporelles dans ses livres est l'équivalent en Franc Congolais de Dollar américain 500 (USD 500).

Les valeurs brutes et les amortissements cumulés au 31 décembre de chaque année sont réévalués, conformément à l'Ordonnance-loi n°89-017 du 18 février 1989 portant réévaluation annuelle de l'actif immobilisé des entreprises, telle que modifiée et complétée à ce jour par l'Arrêté ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/1998 du 13 avril 1998, qui autorise la réévaluation des actifs immobilisés sur base des coefficients officiels fixés par Arrêté ministériel.

Selon le communiqué officiel du Ministère des Finances du 2 mars 2015, il a été décidé qu'il ne sera pas procédé, pour les bilans clos au 31 décembre 2014, à la réévaluation des actifs immobilisés des entreprises en raison du faible taux d'inflation qui a prévalu au cours de l'exercice considéré.

b) Constatation des produits et charges de l'exercice

Les revenus de la Banque Centrale du Congo proviennent principalement des intérêts et commissions sur les crédits et sur les placements des avoirs en monnaies étrangères. Les revenus des intérêts et commissions courus et non échus sont comptabilisés en fin d'exercice comptable, pour redressement, dans les comptes de régularisation.

Les revenus, intérêts et produits divers attendus de l'Etat sont reconnus à leur encaissement.

Les principales charges de la Banque sont constituées des intérêts, des commissions et des frais généraux. Les intérêts et les commissions courus et non échus sont comptabilisés en fin d'exercice dans les comptes de régularisation.

c) Réserves générales et réserves spéciales

Selon l'article n° 50 de la Loi n°005/2002 du 07 mai 2002 portant constitution, organisation et fonctionnement de la Banque, à chaque exercice financier, 60% des bénéfices nets sont versés au compte des réserves générales et le solde, crédité au compte général du Trésor.

Dès que le compte de la réserve générale atteint un montant équivalant au capital, et aussi longtemps qu'il se maintient à ce niveau, les bénéfices sont distribués comme suit : 20% au compte de réserves spéciales et 80% au compte général du Trésor.

L'Etat prend en charge les pertes nettes subies par la Banque si, à un moment quelconque, le compte de la réserve générale et le compte de réserves spéciales sont épuisés.

d) Provisions pour engagements départs en retraite

Le statut des agents de la Banque accorde au personnel, lors du départ en retraite, une indemnité de fin de carrière et une pension complémentaire de retraite, calculées sur base de l'ancienneté et du dernier salaire.

La pension complémentaire de retraite est régie par l'Ordre de Service n°063/12 du 30 mars 2012 portant modification de l'Ordre de Service n°1113 du 8 décembre 1995 instituant le régime de pension complémentaire. En vertu de cet Ordre de Service, la Banque peut la liquider sous forme d'allocation unique ou sous forme de rente.

A la fin de chaque exercice, une provision pour engagements sur départ en retraite est constituée pour le personnel et calculée sur base de l'ancienneté des agents programmés à la retraite dans un plan à court terme.

Cette provision est reprise lors de la liquidation.

e) Transactions en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées dans les livres de la Banque en FC au taux du jour de la transaction.

Les avoirs, les créances et les dettes en monnaies étrangères, sont convertis au cours de change indicatif publié par la Banque et résultant du marché interbancaire en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les bénéfices et pertes résultant de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque (en or et en monnaies étrangères) à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou des monnaies étrangères, sont exclus du tableau de formation de résultat.

Les pertes dont question ci-dessus sont à charge de l'Etat. Quant aux bénéfices, ils seront inscrits à un compte spécial dit « compte de réévaluation » et affecté à l'amortissement de la dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque. Il ne pourra en être disposé autrement que par un accord spécial entre la Banque Centrale et le Gouvernement.

f) Provisions pour dépréciation des crédits à la clientèle

Les provisions pour créances irrécouvrables ainsi que les provisions extraordinaires sont fixées par le Conseil de la Banque.

g) Emissions monétaires

Les émissions monétaires sont considérées comme des dettes de la Banque vis-à-vis des agents économiques détenteurs de la monnaie nationale. Les bénéfices résultant du retrait de la circulation des billets de banque sont affectés, sur accord du Ministre ayant les finances dans ses attributions, à la reconstitution du stock de signes monétaires.

h) Engagements hors-bilan

Les obligations reçues ou données par la Banque ou par l'Etat, pour lesquelles la mise à la disposition (livraison) des biens de l'engagement (fonds, devises, titres ou services) est différée ou conditionnée par la réalisation d'un événement ultérieur, sont comptabilisées dans les engagements hors-bilan sans effet sur la situation nette.

i) Engagements des financements des organismes internationaux accordés à la RDC

Les engagements des financements des organismes internationaux accordés à la RDC versés dans les comptes de la BCC sont comptabilisés, au bilan pour les versements reçus et les paiements de la BCC aux bénéficiaires, d'une part, en hors-bilan pour les versements reçus et les remboursements de la RDC, le cas échéant, d'autre part.

j) Taux de change

Les taux de change du Franc Congolais par rapport aux principales devises sont les suivants :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
USD	924,5090	925,5033
EURO	1 127,8026	1 266,4222
DTS	1 339,9649	1 421,9895

### 3. AVOIRS ET CRÉANCES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les avoirs et les créances en monnaies étrangères se présentent comme suit :

		<u>2014</u>	<u>2013</u>
Encaisses monnaies étrangères	(a)	15 002	30 032
Disponibilités à vue en ME correspondants étrangers	(b)	431 436	806 618
Fonds envoyés ME correspondants étrangers		-	4 628
Avoirs en ME en cantonnement auprès correspondants étrangers	(c)	<u>12 216</u>	<u>12 328</u>
<b>Sous-total Avoirs et créances à vue en ME sur les NR</b>		<b><u>458 654</u></b>	<b><u>853 606</u></b>
Prêts à terme en ME	(d)	472 072	201 355
Provisions versées crédocs à change couvert		<u>566</u>	-
<b>Sous-total Avoirs et créances à court terme en ME sur les NR</b>		<b><u>472 638</u></b>	<b><u>201 355</u></b>
Disponibilités à vue en ME correspondants locaux	(e)	90 131	44 971
Avoirs en ME cantonnés correspondants locaux	(f)	<u>2 735</u>	<u>2 707</u>
<b>Sous-total Avoirs et créances en ME sur les résidents</b>		<b><u>92 866</u></b>	<b><u>47 678</u></b>
		<b><u>1 024 158</u></b>	<b><u>1 102 639</u></b>

a) Encaisses en monnaies étrangères

Au 31 décembre 2014, les encaisses en devises se détaillent de la manière suivante :

	<u>Montant en devises</u>	<u>C/V en FC</u>
Caisse USD	13 306 089	12 302
Caisse Euro	2 185 390	2 464
Caisse CAD	8 890	8
Caisse GBP	10	-
Caisse CHF	2 220	2
Caisse XAF	132 002 000	226
Caisse ZAR	770	-
		<u>15 002</u>

Le détail des encaisses en monnaies étrangères par caisse au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

<u>Description</u>	<u>Montant en devises</u>	<u>C/V FC</u>
Caisse siège/USD	10 173 330	9 405
Caisse siège/EUR	1 909 200	2 153
Caisse siège/CAD	8 890	8
Caisse siège/GBP	10	-
Caisse siège/CHF	2 220	2
Caisse siège/XAF	132 002 000	226
Caisse siège/ZAR	770	-
Caisse Lubumbashi/USD	1 794 490	1 659
Caisse Lubumbashi/EUR	276 190	311
Caisse Beni/USD	6 385	6
Caisse Bukavu/USD	691 206	639
Caisse Isiro/USD	336	-
Caisse Kalemie/USD	437 032	404
Caisse Kindu/USD	129 946	120
Caisse Kisangani/USD	27 932	26
Caisse Tshikapa/USD	8 140	8
Caisse Uvira/USD	37 292	35
		<u>15 002</u>

b) Disponibilités à vue en ME auprès des correspondants étrangers

Au 31 décembre 2014, cette rubrique s'analyse de la manière ci-après :

<u>Correspondants</u>	<u>CAD</u>	<u>USD</u>	<u>EURO</u>	<u>Cours</u>	<u>CV FC</u>
Banque de France EUR			37 852 390,70	1 127,8026	42 690
BRI 2D USD/Cpte ORD préavis 2	-	277 562 255,35	-	924,5090	256 609
BRI 2D IBRD/USD	-	3 361 621,93	-	924,5090	3 108
BRI 2D BAD/USD	-	5 056 381,99	-	924,5090	4 675
BRI PPTE en USD	-	8 339 258,86	-	924,5090	7 710
BRI FMI en USD	-	5 013 810,85	-	924,5090	4 635
BRI Bale 2D Euro/compte	-	-	169 663,74	1 127,8026	191
Fortis compte ORDIN USD	-	3 130 612,26	-	924,5090	2 894
Fortis compte ORDIN EUR	-	-	218 755,45	1 127,8026	247
Fortis-Carte de crédit EUR	-	-	2 706,36	1 127,8026	3
Fortis BRB/Bruxelles en EUR	-	-	583,94	1 127,8026	1
Crédit Suisse Zurich en USD	-	159 445,88	-	924,5090	147
Crédit Suisse cash cover USD	-	86 604 420,13	-	924,5090	80 067
BNB compte ordinaire EUR	-	-	44 381,09	1 127,8026	50
BNB/BXL dédommagement EUR	-	-	163 397,80	1 127,8026	184
BNB/BXL compte 15 Euro	-	-	13 816,54	1 127,8026	16
BNB/BXL compte P 16 Euro	-	-	3 162 171,81	1 127,8026	3 566
BNB/BXL vente rapport EUR	-	-	3 573,51	1 127,8026	4
BNB/BXL compte P 10 en Euro	-	-	15 022,35	1 127,8026	17
BNB/BXL compte P 11 en Euro	-	-	19 798,74	1 127,8026	22
BNB/BXL compte P 13 en Euro	-	-	2 229,63	1 127,8026	3
Crédit Suisse en EUR	-	-	586 156,38	1 127,8026	661
Crédit Suisse en CAD	85 314,85	-	-	794,9955	68
CITI London en USD	-	18 000 000,00	-	924,5090	16 641
Crédit Suisse Cash Coll EUR	-	-	999 338,71	1 266,4222	1 127
Banque de Maurice en USD	-	226 392,75	-	924,5090	209
Commerz Bank en EUR	-	-	1 100 197,13	924,5090	1 241
BCC Afreximbank en USD	-	5 004 253,02	-	924,5090	4 626
Banque de Maurice en EUR	-	-	4 995,03	1 266,4222	6
Bank of Canada CAD	<u>23 046,79</u>	-	-	794,9955	<u>18</u>
	<u>108 361,64</u>	<u>412 458 453,75</u>	<u>44 359 178,91</u>		<u>431 436</u>

c) Avoirs en cantonnement en ME auprès des correspondants étrangers

Ce poste est constitué des avoirs en monnaies étrangères de la Banque Centrale du Congo dans les livres de Fortis en saisie arrêt successions. Au 31 décembre 2014, le solde se compose de deux comptes en USD 12.334.401,94 et en EUR 720.497,28.

d) Prêt à terme en ME

Ce poste est constitué des placements en dollars australiens effectués auprès de la Banque de Règlements Internationaux d'une valeur totale de AUD 626.375.621,89.

e) Disponibilités à vue en ME auprès des correspondants locaux

Les disponibilités à vue en monnaies étrangères auprès des correspondants locaux se ventilent comme suit :

<u>Correspondants</u>	<u>USD</u>	<u>EUR</u>	<u>C/V FC</u>
Banque Commerciale du Congo USD	1 796 534,67	-	1 661
Banque Commerciale du Congo EUR	-	86 903,82	98
Rawbank USD	6 791 533,31	-	6 279
Rawbank EUR	-	6 142 627,81	6 928
BCC RME Bgfibank USD	81 280 239,17	-	75 144
Citigroup Kinshasa USD	<u>23 185,62</u>	<u>-</u>	<u>21</u>
	<u>89 891 492,77</u>	<u>6 229 531,63</u>	<u>90 131</u>

f) Avoirs en ME cantonnés correspondants locaux

Ce poste comprend les avoires de la Banque Centrale du Congo saisis à la suite des décisions judiciaires ainsi que la provision constituée pour couverture des paiements effectués sur cartes de crédit. Il se détaille de la manière suivante :

<u>Correspondants</u>	<u>Devise</u>	<u>Montant</u>	<u>C/V FC</u>
Citigroup	USD	801 641	742
BCDC	USD	1 431 872	1 323
Rawbank	USD	366 777	339
Rawbank provision carte de credit	USD	<u>357 500</u>	<u>331</u>
		<u>2 957 790</u>	<u>2 735</u>

**4. AVOIRS ET CRÉANCES EN DTS AUPRÈS DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL**

Cette rubrique est ventilée comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Avoirs à vue en droits de tirage spéciaux auprès du FMI	(a)	471 712	500 805
Position dans la tranche de réserve	(b)	<u>-</u>	<u>-</u>
		<u>471 712</u>	<u>500 805</u>

a) Avoirs à vue en DTS auprès du Fonds Monétaire International

Au 31 décembre 2014, le solde des avoires en DTS<sup>1</sup> de la République Démocratique du Congo auprès du FMI s'élève à DTS 352.033.620.

<sup>1</sup> Les DTS sont des actifs de réserve créés ex-nihilo par le Fonds Monétaire International et que celui-ci alloue à ses membres en proportion de leurs quotes-parts afin de répondre à un besoin mondial à long terme visant à compléter les actifs de réserve existant.  
Un pays peut se servir des DTS pour obtenir des devises d'autres pays et pour effectuer des paiements internationaux y compris au FMI.  
Les DTS sont utilisés dans les opérations entre autorités monétaires officielles. Ces avoires subissent des mouvements à la suite de l'encaissement et du paiement d'intérêts et commissions ainsi qu'en raison d'opérations avec d'autres pays et avec le Fonds Monétaire International.

La variation constatée au cours de l'année 2014 résulte des mouvements ci-après :

	<u>Montant DTS</u>	<u>C/V FC</u>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	352 186 042	500 805
Intérêts payés sur allocations cumulatives nettes	(479 502)	(679)
Intérêts trimestriels sur les avoirs en DTS	330 518	468
Frais de gestion annuels du « Département DTS »	(3 438)	(5)
Différence de change	<u>-</u>	<u>(28 877)</u>
Solde au 31 décembre 2014	<u>352 033 620</u>	<u>471 712</u>

b) La tranche de réserve

Au 31 décembre 2014, la tranche de réserve de la République Démocratique du Congo présente un solde nul détaillé de la manière suivante :

	<u>Montant DTS</u>	<u>C/V FC</u>
FMI quote-part (souscription)	533 000 000	764 901
Moins : Avoirs du FMI dans la monnaie du pays sur le compte n° 1 et le compte tiers	<u>(533 000 000)</u>	<u>(764 901)</u>
Position dans la tranche de réserve	<u>-</u>	<u>-</u>

La tranche de réserve est la partie de la souscription que le pays verse au FMI sous forme d'actifs de réserves (25% du quota versé en DTS ou en devises jugées acceptables par le FMI).

La position dans la tranche de réserve fait partie des réserves extérieures d'un pays. Elle est immédiatement disponible dès lors que le pays a un besoin d'équilibre de la balance des paiements.

**5. CONCOURS EN MONNAIE NATIONALE AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

Ce poste se présente comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Facilités permanentes	(a)	51 000	-
Prêts spéciaux à MT aux banques	(b)	<u>18 500</u>	<u>-</u>
		<u>69 500</u>	<u>-</u>

(a) Ce poste comprend les facilités accordées à la BIAC et Fibank des montants respectifs de FC 46.000 millions et FC 5.000 millions aux taux de 9% et 4,5%.

(b) Ce solde représente le prêt accordé à la BIAC d'un montant de USD 20 millions au taux d'intérêt précompté de 2% pour une durée de 3 mois en application de l'accord de refinancement de la banque.



## 6. PORTEFEUILLE TITRES ETAT EN MONNAIE NATIONALE

Au 31 décembre 2014, cette rubrique est essentiellement constituée du montant de la titrisation des résultats cumulés de 2004 à 2010 et des différences de conversion de 2004 à 2010.

Cette titrisation est consécutive à l'application de l'article 52 de la Loi n°005/2002 qui prévoit la prise en charge par l'Etat des pertes nettes subies par la Banque Centrale si, à un moment quelconque, le compte de réserve générale et les comptes de réserves spéciales sont épuisés. La même loi prévoit dans son article 51 alinéa 2, la prise en charge des pertes pouvant résulter de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque Centrale, en or et en monnaies étrangères, à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou de monnaies étrangères.

Ce montant titrisé se compose de la manière suivante :

	<u>31/12/2014</u>
Pertes cumulées en 2004	432 046
Perte de l'exercice 2005	14 027
Perte de l'exercice 2006	23 506
Bénéfice de l'exercice 2007	(32 026)
Perte de l'exercice 2008	37 419
Perte de l'exercice 2009	56 490
Ecart de conversion de 2004	100 014
Ecart de conversion cumulé en 2009	394 297
Perte de l'exercice 2010	223 786
Ecart de conversion de 2010	<u>712</u>
	1 250 271
Créances non couvertes par des titres de l'Etat	<u>(773)</u>
	<u>1 249 498</u>

Les titres émis par l'Etat sur cette créance sont porteurs d'un intérêt dont le taux est négociable chaque dernier trimestre de l'année concernée. Il était de 6,4026 % en 2010. Depuis lors, le processus de sa négociation n'a plus été engagé. Les intérêts sont payés par le Gouvernement sur une base discrétionnaire. Les pertes et les écarts de conversion postérieurs à 2010 ne sont pas encore couverts par des titres. Ils figurent à l'actif du bilan parmi les autres actifs divers (Note 10).

## 7. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de la Banque Centrale se répartissent de la manière suivante :

	<u>Immeubles et terrains</u>	<u>Matériels roulant</u>	<u>Matériels et Mobilier</u>	<u>Equipements informatique</u>	<u>Autres matériels</u>	<u>Immobilisations en cours</u>	<u>Dépenses d'investissement à régulariser</u>	<u>Total</u>
<u>Valeurs brutes</u>								
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	117 205	15 803	30 546	28 365	60 413	16 692	20 776	289 800
Acquisitions	165	2 584	114	-	94	-	-	2 957
Cessions	(116)	(76)	-	-	-	-	-	(192)
Régularisations	-	(127)	6 037	2 135	1 173	-	-	9 218
Transferts	-	-	-	-	-	(916)	(5 224)	(6 140)
Au 31 décembre 2014	<u>117 254</u>	<u>18 184</u>	<u>36 697</u>	<u>30 500</u>	<u>61 680</u>	<u>15 776</u>	<u>15 552</u>	<u>295 643</u>
<u>Amortissements cumulés</u>								
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	29 519	10 245	19 390	23 664	46 668	-	-	129 486
Dotations	2 798	2 164	4 141	2 073	4 730	-	-	15 906
Cessions	(33)	(152)	(479)	(126)	(99)	-	-	(889)
Au 31 décembre 2014	<u>32 284</u>	<u>12 257</u>	<u>23 052</u>	<u>25 611</u>	<u>51 299</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>144 503</u>
<u>Valeurs nettes</u>								
Au 31 décembre 2014	<u>84 970</u>	<u>5 927</u>	<u>13 645</u>	<u>4 889</u>	<u>10 381</u>	<u>15 776</u>	<u>15 552</u>	<u>151 140</u>
Au 31 décembre 2013	<u>87 686</u>	<u>5 558</u>	<u>11 156</u>	<u>4 701</u>	<u>13 745</u>	<u>16 692</u>	<u>20 776</u>	<u>160 314</u>

Les immobilisations ont été amorties selon la méthode linéaire. Leur valeur n'a pas été réévaluée au 31 décembre 2014 conformément au communiqué officiel du Ministère des Finances publié à la date du 2 mars 2015 à l'attention des opérateurs économiques de la République Démocratique du Congo et portant sur l'inopportunité de réévaluer les actifs pour les bilans clos au 31 décembre 2014 en raison du faible taux d'inflation qui a prévalu au cours de l'exercice 2014.

La rubrique « Immeubles et Terrains » comprend entre autres trois immeubles, à savoir KIN 5 (Boulevard du 30 juin/Kinshasa/Gombe), KIN 6 (Palais de Marbre/Kinshasa/Ngaliema) et KIN 62 (44/Av. Abbé Kahoze/Kinshasa/Kintambo) qui demeurent encore non expertisés à ce jour du fait de la difficulté d'accès à ces bâtiments et sont enregistrés à une valeur comptable qui n'est pas significative.

## 8. AVOIRS ET CRÉANCES DIVERS

Ce poste se détaille de la manière suivante :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<i><u>Avoirs et créances divers en MN</u></i>		
Avances s/rémunération	4	4
Contentieux personnel	283	166
Débours à récupérer au personnel	9	3
TVA déductible (a)	3 066	2 130
Prêts à un an au personnel	1 610	1 439
Prêts à MT en MN au personnel	2 511	1 577
Prêts à LT au personnel en MN	170	207
Garanties à LT MN versées aux banques agréées	3	3
Garanties à LT MN versées aux entreprises publiques et semi-publiques	1	1
Garanties à LT MN versées aux particuliers	<u>14</u>	<u>14</u>
<i>Sous-total</i>	<u>7 671</u>	<u>5 544</u>
<i><u>Avoirs et créances divers en ME</u></i>		
Fournisseurs ordinaires autres non-résidents ME (b)	8 011	805
Fournisseurs ordinaires entreprises privées ME (c)	824	20
Débours à récupérer ME banques en liquidation (d)	-	-
Garanties à MT en ME versées aux entr privées	137	-
Garanties à LT en ME versées aux non-résidents (e)	339	381
Garanties à LT en ME versées aux entr privées	<u>251</u>	<u>248</u>
<i>Sous-total</i>	<u>9 562</u>	<u>1 454</u>
	<u>17 233</u>	<u>6 998</u>

### a) TVA déductible

Ce poste comprend la taxe sur la valeur ajoutée relative aux achats effectués par la Banque Centrale du Congo non encore déduite en fin d'année. Il s'agit principalement de la taxe supportée sur les achats du mois de décembre 2014.

### b) Fournisseurs ordinaires autres non-résidents ME

Ce poste représente les créances détenues sur les fournisseurs étrangers consécutives aux avances sur commandes diverses en monnaies étrangères.

### c) Fournisseurs ordinaires entreprises privées ME

Ce poste représente les créances détenues sur les fournisseurs locaux consécutives aux avances sur commandes diverses.

d) Débours à récupérer ME banques en liquidation

Ce poste comprend les dépenses engagées par la Banque Centrale du Congo d'un montant de USD 34.649.984 (FC 32.068 millions) dans le cadre de la liquidation de la Banque Congolaise. Ce montant a été totalement provisionné.

e) Garanties à long terme en monnaies étrangères versées aux non-résidents

Ce poste comprend un montant de EUR 300.947,92 des garanties versées par la Banque Centrale du Congo auprès de BNP Paribas Fortis en vue de couvrir des paiements effectués sur les cartes de crédit émises par cette banque.

**9. RÉGULARISATIONS ET SUSPENS D'ACTIF**

Cette rubrique se présente comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Produits d'intérêts post-comptés d'exploitation bancaire à recevoir	(a)	<u>114</u>	<u>87</u>
<i>Sous-total Produits à recevoir</i>		<u>114</u>	<u>87</u>
Opérations comptabilisées d'avance		<u>139</u>	<u>15</u>
<i>Sous-total Charges comptabilisées d'avance</i>		<u>139</u>	<u>15</u>
Suspens débiteurs comptes courants		214	-
Opérations débitrices en attente BCC		<u>8</u>	<u>113</u>
<i>Sous-total Opérations en attente en MN</i>		<u>222</u>	<u>113</u>
Opérations en attente en ME		-	-
Correspondants hors-siège	(b)	<u>18 096</u>	<u>7 195</u>
<i>Sous-total Opérations en attente en ME</i>		<u>18 096</u>	<u>7 195</u>
Retraits des fonds en MN à justifier		<u>365</u>	<u>1 003</u>
<i>Sous-total Débiteurs divers</i>		<u>365</u>	<u>1 003</u>
Stocks matières et fournitures	(c)	<u>25 390</u>	<u>26 030</u>
<i>Sous-total Stocks</i>		<u>25 390</u>	<u>26 030</u>
Transit caisse auxiliaire		-	<u>7</u>
<i>Sous-total caisse auxiliaire</i>		<u>-</u>	<u>7</u>
Manquants de caisses à justifier		<u>31</u>	<u>419</u>
<i>Sous-total manquants de caisses à justifier</i>		<u>31</u>	<u>419</u>
<i>Comptes d'attente débiteurs</i>		<u>44 104</u>	<u>34 767</u>
		<u>44 357</u>	<u>34 869</u>

a) Produits d'intérêts post-comptés d'exploitation bancaire à recevoir

Ce poste comprend des intérêts trimestriels (de novembre et décembre 2014) à recevoir sur les avoirs en DTS auprès du Fonds Monétaire International de DTS 61.174 (FC 39 millions) échéant à fin janvier et exigibles en février 2015 ainsi que les intérêts de USD 81.111 (FC 75 millions) attendus sur l'achat des titres auprès de la Banque de Règlements Internationaux exigibles début janvier 2015.

b) Correspondants hors-siège

Ce poste est principalement constitué des opérations en suspens en monnaies étrangères entre le logiciel Navision et Flexcube. Au 31 décembre 2014, il représente les opérations en monnaies étrangères non dénouées entre les deux (2) logiciels.

c) Stocks matières et fournitures

Les stocks des matières et fournitures se détaillent de la manière suivante :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Billets de banque	12 502	14 758
Matières premières billets signes monétaires	5 053	2 434
Imprimés de sécurité produits	127	292
Fournitures diverses	747	575
Pièces de rechange	1 598	1 708
Médicaments	566	390
Imprimés ordinaires	135	197
Fournitures de production	686	448
Matières consommables	316	1 359
Billets de banque semi-finis	1 049	1 077
Matières premières imprimerie	1 138	972
Autres	<u>1 473</u>	<u>1 820</u>
	<u>25 390</u>	<u>26 030</u>

## 10. AUTRES ACTIFS DIVERS

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Résultat d'exploitation exercices antérieurs	(a) 67 795	54 496
Clients non bancaires ordinaires en MN	(b) 4 881	2 877
Créance titrisée	(c) 773	773
Ecart de conversion	(d) 42 707	53 368
Chèques et OP en MN à encaisser	6	61
Contentieux juridiques	<u>192</u>	<u>-</u>
	<u>116 354</u>	<u>111 575</u>

### a) Résultat d'exploitation exercices antérieurs

Ce poste est constitué des résultats d'exploitation cumulés non encore pris en charge par l'Etat. Au 31 décembre 2014, son solde est détaillé comme suit :

Perte de l'exercice 2011	59 777
Bénéfice de l'exercice 2012	(5 281)
Perte de l'exercice 2013	<u>13 299</u>
	<u>67 795</u>

L'article 52 de la Loi n°005/2002 prévoit la prise en charge par l'Etat des pertes nettes subies par la Banque Centrale du Congo si, à un moment quelconque, le compte de réserve générale et les comptes de réserves spéciales sont épuisés.

Par ailleurs, l'article 50 stipule que « dès que le solde du compte de la réserve générale atteint un montant équivalant au capital et aussi longtemps qu'il se maintient à ce niveau, les bénéfices sont distribués à raison de 20% au compte de réserve spéciale et 80% au Compte Général du Trésor ».

### b) Clients non bancaires ordinaires en MN

Ce poste comprend principalement les soldes à payer par le Ministère des Finances (FC 4.474 millions) sur la vente des imprimés de valeur.

### c) Créance titrisée

La créance titrisée représente la partie des pertes cumulées et des écarts de conversion non couverte par les billets à ordre émis par l'Etat Congolais (Voir Note 6).

### d) Ecart de conversion

Conformément à l'article 51 de la loi n° 005/2002 du 07 mars 2002, les bénéfices et les pertes pouvant résulter de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque, en or et en monnaies étrangères, à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou de monnaies étrangères, sont exclus du compte annuel du tableau de formation des résultats. Ces bénéfices et pertes sont portés dans le compte « Ecart de conversion » au bilan.

En effet, selon cette loi, les pertes indiquées ci-dessus sont à charge de l'Etat.

Les ajustements se rapportant aux différences de conversion dégagées par les avoirs et les engagements en monnaies étrangères suite aux variations des cours de change demeurent dans ce compte d'attente jusqu'à leur prise en charge par l'Etat.

## 11. BILLETS EN CIRCULATION

Les billets en circulation représentent la masse monétaire mise en circulation par la Banque Centrale du Congo en sa qualité d'Institut d'émission.

Le solde au 31 décembre 2014 est justifié de la manière suivante :

	<u>31/12/2014</u>
Billets en circulation au 31 décembre 2013	760 458
Encaisses de la Banque au 31 décembre 2013	204 404
Encaisses de la Banque au 31 décembre 2014	(321 563)
Emission monétaire en 2014	282 482
Destruction monétaire de 2014	(108 358)
	<u>817 423</u>

## 12. DÉPÔTS EN MONNAIE NATIONALE DES RÉSIDENTS

Cette rubrique se décompose comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dépôts des banques agréées	(a) 271 515	209 323
Dépôts des autres institutions financières	<u>829</u>	<u>1 152</u>
<i>Sous-total dépôts en MN des établissements de crédit</i>	<u>272 344</u>	<u>210 475</u>
Comptes de l'Etat	(b) 408 388	450 396
Comptes des pouvoirs publics	(c) 179 236	179 802
Fonds de contrepartie	7 399	7 399
Entités administratives décentralisées	447	219
Dépôts des entreprises publiques et semi-publiques	2 157	2 483
Dépôts du secteur privé	<u>31</u>	<u>28</u>
<i>Sous-total Autres dépôts en MN des résidents</i>	<u>597 658</u>	<u>640 327</u>
	<u>870 002</u>	<u>850 802</u>

(a) Les dépôts des banques agréées comprennent les soldes des avoirs des banques auprès de la Banque Centrale du Congo.

(b) Les comptes de l'Etat comprennent le compte général du Trésor et les comptes des ordonnateurs délégués :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Compte général du Trésor	322 366	272 527
Comptes des ordonnateurs délégués	<u>86 022</u>	<u>177 869</u>
	<u>408 388</u>	<u>450 396</u>

Le compte général du Trésor est constitué de comptes individuels en comptabilité auxiliaire dont la répartition est reprise ci-dessous :

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
CC000522	Transfert de l'allègement FMI	129 674	129 674
CC000808	Développement économique	100 000	100 000
CC000721	Redevances Gécamines	24 090	24 090
CC000452	Pas de porte Metalkol	22 682	22 682
CC000718	Pas de porte minier	16 126	16 126
CC000642	Reliquat paie de salaires	16 025	10 030
CC000819	Projet Infrastructures scolaires	-	10 000
CC000754	Travaux aérogare N'djili	9 748	9 748
CC000806	Appui reh mod infra sect santé	2 028	2 028
CC000800	Appui aux études sectorielles	1 000	1 000
CC000794	Projets intégrateurs	874	874
CC000773	Appui à la réforme de la sécurité	514	514
CC000235	Contrepartie PUAICF/Avance initiale	353	355
CC000755	Sureté à la réforme de réhab. env.	1 323	305
CC000772	Trésor public Prov. orientale	-	47
CC000556	Sommet francophonie	27	27
CC000152	Dépenses en urgence	(27 415)	(9 292)
CC00011000001	Compte général du Trésor	<u>25 317</u>	<u>(45 681)</u>
		<u>322 366</u>	<u>272 527</u>

(c) Comptes des pouvoirs publics

Les comptes des pouvoirs publics se détaillent comme suit :

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
CC000333	Appui Budget Union Européenne	100 738	100 738
CC000347	Recette/Participation OKIMO	36 991	36 991
CC000527	Gazodic Gulf Oil Muanda	20 513	20 513
CC000569	Appui Budget Banque Mondiale	10 824	10 824
CC000551	Trust Fund pour l'Ituri	3 632	3 632
CC000550	Bonus Graben Albertin	2 713	2 713
CC000368	Créances biens zaïrianisés	2 452	2 280
CC1100018	Agence Nationale de Renseignements	504	1 150
CC000191	Contre Partie PUAICF/A Importation	240	240
CC000910	ETD/KANANGA	-	240
CC000205	FDS Contre Partie PUAICF/B.A.D.	208	208
	Autres	<u>421</u>	<u>273</u>
		<u>179 236</u>	<u>179 802</u>

**13. REPRISE DES LIQUIDITÉS**

Ce poste renseigne sur les engagements de la Banque Centrale découlant de la souscription par les banques commerciales des bons BCC émis dans le cadre de la politique monétaire.

A fin 2014, cet instrument a permis de stériliser la liquidité à hauteur de FC 107.357 millions contre FC 164.263 millions au 31 décembre 2013, soit une injection de FC 56.906 millions sur la période 2014.



#### 14. ENGAGEMENTS EN MONNAIES ETRANGERES HORS DTS

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Lori en ME des pouvoirs publics	(a)	35 790	8 457
Lori en Me des entreprises publiques et semi-publiques	(b)	<u>624</u>	<u>1 371</u>
<i>Sous-total des engagements à vue en ME envers les résidents</i>		<u>36 414</u>	<u>9 828</u>
Lori en ME des autres institutions non-résidents		338	338
Lori en ME des organismes internationaux et autres non-résidents		<u>22</u>	<u>22</u>
<i>Sous-total des engagements à vue en ME envers les non-résidents</i>		<u>360</u>	<u>360</u>
Emprunts à terme en ME auprès des banques agréées	(c)	3 821	<u>853</u>
<i>Sous-total des engagements à C/T en ME envers les résidents</i>		<u>3 821</u>	<u>853</u>
Provisions reçues crédoc change couvert prêts spéciaux	(d)	3 624	<u>4 069</u>
<i>Sous-total Engagements à C/T en ME envers les non-résidents</i>		<u>3 624</u>	<u>4 069</u>
Crédit Suisse ATF en monnaies étrangères		<u>533</u>	<u>3 952</u>
<i>Sous-total Autres engagements à CT en ME envers les non-résidents</i>		<u>533</u>	<u>3 952</u>
		<u>44 752</u>	<u>19 062</u>

##### a) Lori en ME des pouvoirs publics

Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>Devise</u>	<u>Montant</u>	<u>C/V FC</u>
C2DEUR Subvention/Rétrocession France RDC	EURO	31 202 341	35 190
Projet de soutien à l'éducation de base	USD	628 120	581
Fonds de roulement Ministère de la Défense	USD	18 499	17
RDC subvention AFD	EURO	1 268	2
Gestion des composantes 2,3 et 4B	USD	275	-

35 790

En devises, ces différentes rubriques ont évolué comme suit :

	<u>Devise</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
C2DEUR Subvention/Rétrocession France RDC	EURO	31 202 341	6 078 458
Projet de soutien à l'éducation de base	USD	628 120	800 000
Fonds de roulement Ministère de la Défense	USD	18 499	18 499
RDC subvention AFD	EURO	1 268	1 268
Gestion des composantes 2,3 et 4B	USD	275	275
CPD MIDS PRCG H365 RDC	USD	-	76

b) Lori en monnaies étrangères des entreprises publiques et semi-publiques

Ces engagements se ventilent de la manière suivante :

	Devise	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014 C/V FC	31/12/2013 C/V FC
Compagnie Maritime du Congo	USD	-	1	-	-
Société Nationale d'Electricité	USD	19 868	19 868	18	18
Commissariat général à l'énergie atomique	USD	14	14	-	-
Société Nationale d'Assurance	USD	667	667	1	1
Société Nationale d'Assurance	EUR	130	130	-	-
BCC/Caisse retraite USD	USD	492 913	781 227	456	723
Relance MIBA	USD	687	687	1	1
Micro finance DSIF	USD	160 951	679 009	148	628
Total				<u>624</u>	<u>1 371</u>

c) Emprunts à terme en monnaies étrangères auprès des banques agréées

Ce poste enregistre les emprunts à terme en ME de la Banque auprès des banques commerciales. Au cours de l'exercice 2014, la Banque a bénéficié d'une avance de USD 6,2 millions. Le solde de FC 3.821 millions représente l'équivalent de USD 4,133 millions correspondant au solde restant dû au 31 décembre 2014.

d) Provisions reçues/crédits documentaires à change couvert - prêts spéciaux

Le solde de ce rapport représente les différentes provisions reçues en EUR pour la couverture des crédits documentaires à change couvert des prêts spéciaux belges qui se détaillent de la manière suivante :

	31/12/2014 EUR	31/12/2013 EUR	31/12/2014 C/V FC	31/12/2013 C/V FC
Gécamines P.10	15 022	15 022	17	19
Réhabilitation Kilo Moto	19 799	19 799	22	25
ONATRA P.13	2 230	2 230	3	3
SNCC P.15	525 520	525 520	593	655
SNEL P.15	515 726	515 726	582	653
Projet Likasi	13 817	13 827	16	18
OCPT P.15	2 107 095	2 107 095	2 376	2 678
Regideso P.15	<u>13 831</u>	<u>13 831</u>	<u>15</u>	<u>18</u>
	<u>3 213 040</u>	<u>3 213 050</u>	<u>3 624</u>	<u>4 069</u>

**15. ENGAGEMENTS EN DTS ENVERS LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL**

Cette rubrique comprend les engagements en DTS de la Banque Centrale du Congo vis-à-vis du Fonds Monétaire International constitués des allocations cumulatives et de l'encours du prêt Facilité pour Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

Elle se détaille de la manière suivante :

	31/12/2014 DTS	31/12/2013 DTS	31/12/2014 C/V FC	31/12/2013 C/V FC
Allocations cumulatives nettes	510 856 857	510 856 857	684 530	726 433
Prêt FRPC	308 805 907	308 805 907	<u>413 789</u>	<u>439 119</u>
			<u>1 098 319</u>	<u>1 165 552</u>

**16. ENGAGEMENTS EN DTS ENVERS LES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES NON RESIDENTES**

Cette rubrique comprend les arriérés de paiement dans le cadre de l'arrangement monétaire des banques centrales de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs.

Au 31 décembre 2014, cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u> DTS	<u>31/12/2013</u> DTS	<u>31/12/2014</u> C/V FC	<u>31/12/2013</u> C/V FC
Banque Nationale du RWANDA	908 973	908 973	1 218	1 292
Banque de la République du BURUNDI	2 950 523	2 950 523	<u>3 954</u>	<u>4 196</u>
			<u>5 172</u>	<u>5 488</u>

En attendant la mise en place d'un mécanisme de règlement, les arriérés des paiements (en principal et intérêts) des soldes de compensation dus par la Banque Centrale du Congo aux banques partenaires dans le cadre de l'arrangement monétaire C.E.P.G.L. demeurent inchangés au 31 décembre 2014.

**17. ENGAGEMENTS DIVERS**

Au 31 décembre 2014, cette rubrique se décompose comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunérations dues au personnel	64	43
Rentes et étrennes dues au personnel passif	-	108
Gratifications dues au personnel	<u>3</u>	-
<i>Sous-total Engagements divers en MN envers le personnel</i>	<u>67</u>	<u>151</u>
Ordres permanents de transfert	1	1
Cautionnement du personnel	-	-
Cotisation caisse de retraite	<u>1</u>	-
<i>Sous-total engagements envers le personnel à C/T</i>	<u>2</u>	<u>1</u>
Intérêts sur BTR	<u>211</u>	<u>156</u>
<i>Sous-total engagements envers les banques agréées</i>	<u>211</u>	<u>156</u>
Impôts directs	<u>1 606</u>	<u>1 006</u>
<i>Sous-total engagements envers l'Etat</i>	<u>1 606</u>	<u>1 006</u>
INSS quote-part patronale	113	1 041
INSS quote-part personnel	44	-
INPP	191	201
ONEM	<u>15</u>	-
<i>Sous-total engagements envers les entreprises publiques et semi-publiques</i>	<u>363</u>	<u>1 249</u>
Fournisseurs ordinaires/entreprises privées MN (a)	<u>17 284</u>	<u>13 853</u>
<i>Sous-total engagements envers les entreprises privées</i>	<u>17 284</u>	<u>13 853</u>
Fournisseurs ordinaires/entreprises privées ME	965	1 029
Fournisseurs ordinaires/particuliers ME	146	-
Cautionnements à LT en ME reçus des entreprises privées	812	579
Garanties à MT en ME reçus des banques agréées (b)	18 490	-
Fournisseurs ord./autres non-résidents en ME	-	-
<i>Sous-total engagements divers en ME</i>	<u>20 413</u>	<u>1 608</u>
	<u>39 946</u>	<u>18 024</u>

- (a) Les soldes des fournisseurs ordinaires comprennent principalement un montant de FC 6.578 millions représentant la dette relative aux entretiens du parc informatique et machines et un montant de FC 1.689 millions représentant les engagements en monnaie nationale dus à l'entreprise SITELE pour la fourniture des matériels et autres équipements informatiques.
- (b) Ce solde représente la garantie financière versée par la Banque Internationale pour l'Afrique au Congo «BIAC» sur le prêt spécial lui accordé par la Banque Centrale du Congo de USD 20 millions avec des intérêts précomptés de 2%.

## 18. RÉGULARISATIONS ET SUSPENS DU PASSIF

Cette rubrique se détaille comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts à payer sur les opérations bancaires	(a)	57	<u>126</u>
<i>Sous-total Régularisations</i>		<u>57</u>	<u>126</u>
<i><u>Créditeurs divers</u></i>			
Sommes exigibles en MN après encaissement		12	73
Opérations créditrices en attente		26	266
Suspens chambre de compensation		3	115
Sommes mises à disposition en MN	(b)	19 466	3 227
<i><u>Comptes passerelles</u></i>			
Encaissement/paiement BCC à régulariser	(c)	1 351	2 039
Suspens créditeurs compte courant		64	-
Virements bancaires retournés		<u>668</u>	<u>246</u>
<i>Sous-total Suspens</i>		<u>21 590</u>	<u>5 966</u>
		<u>21 647</u>	<u>6 092</u>

- a) Au 31 décembre 2014, ce poste comprend un montant de DTS 42.789 (DTS 88.735 au 31 décembre 2013) représentant les commissions à payer sur les allocations cumulatives nettes courues et non échues.

b) Sommes mises à disposition en monnaie nationale

Ce poste se détaille comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Sommes MAD clients en comptes		18 431	1 537
Sommes MAD clients occasionnels		<u>1 035</u>	<u>1 690</u>
		<u>19 466</u>	<u>3 227</u>

c) Encaissements/paiements BCC à régulariser

Ce poste comprend essentiellement les différents paiements effectués par la Banque Centrale du Congo en attente de décaissement.

## 19. PROVISIONS POUR RISQUES ET PERTES

Cette rubrique se décompose de la manière suivante :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Provision pour amendes et pénalités	(a)	65 407	31 360
Provision pour indemnités de fin de carrière	(b)	13 480	11 633
Autres provisions pour risques		<u>4 433</u>	<u>2 104</u>
		<u>83 320</u>	<u>45 097</u>

- a) La provision pour amendes et pénalités est constituée uniquement sur les procès judiciaires en cours pour lesquels des condamnations sont déjà prononcées en défaveur de la Banque Centrale au premier degré. La variation importante de ce poste est expliquée par la provision de FC 31.068 millions constituée au cours de l'exercice 2014 sur l'affaire que oppose la République Démocratique du Congo à la société Demoinés dans laquelle la Banque Centrale du Congo a été solidairement condamnée avec le Gouvernement de la République (Voir note 32).
- b) En 2014, la Banque a revu la base de calcul des indemnités de fin carrière. Elle est passée de 24 à 36 mois.

## 20. FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque Centrale du Congo se décomposent comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Capital	(a)	-	-
Réserves générales		-	-
Réserve spéciale		43	43
Plus-values de réévaluation des immobilisations	(b)	<u>143 366</u>	<u>143 366</u>
		<u>143 409</u>	<u>143 409</u>

### a) Capital

Le capital de la Banque Centrale du Congo se chiffre à FC 60.

### b) Plus-values de réévaluation des immobilisations

Ce poste est constitué des plus-values de réévaluation des immobilisations corporelles de FC 142.513 millions et incorporelles de FC 853 millions. Le solde est resté inchangé par suite du communiqué officiel du Ministère des Finances publié en date du 2 mars 2015 portant sur l'inopportunité de réévaluer les actifs pour les bilans clos au 31 décembre 2014 en raison du faible taux d'inflation qui a prévalu au cours de l'exercice 2014.

## 21. COMPTES HORS-BILAN

Les comptes hors bilan sont subdivisés comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Billets et monnaies	(a) 5 278 676	4 424 259
Engagements donnés	(b) 107 800	164 707
Engagements reçus	-	15
Autres engagements internes MN	(c) <u>30</u>	<u>30</u>
	<u>5 386 506</u>	<u>4 589 011</u>

### a) Billets et monnaies

Le poste des billets et monnaies retrace la situation des numéraires en monnaie nationale en rapport avec les billets créés, les envois de fonds, les encaisses, les retraits et versements ainsi que les billets détruits.

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Encaisses	321 565	204 404
Billets de banque détruits	425 737	317 379
Retraits/versements des fonds - brut	<u>4 531 374</u>	<u>3 902 476</u>
	<u>5 278 676</u>	<u>4 424 259</u>

Le solde net découlant des billets créés diminués des retraits et versements ainsi que des billets détruits renseigne le stock des billets des banques détenus par la Banque Centrale du Congo qui se dégage de la manière suivante :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Billets de banque créés	(1 564 723)	(1 282 241)
Billets de banque détruits	425 737	317 379
Retraits/versements des fonds	<u>817 421</u>	<u>760 458</u>
	<u>(321 565)</u>	<u>(204 404)</u>

Les billets de banque créés au cours de l'exercice se présentent comme suit :

<u>Coupages</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
FC 20 000	77 600	51 600
FC 10 000	107 100	72 400
FC 5 000	112 650	64 900
FC 1 000	172 690	73 240
FC 500	765 732	711 356
FC 500 COM	20 300	20 300
FC 200	124 550	111 930
FC 100	121 147	115 598
FC 50	49 906	47 869
FC 20	9 404	9 404
FC 10	2 825	2 825
FC 5	531	531
FC 1	101	101
CC 50	121	122
CC 20	38	38
CC 10	19	19
CC 5	<u>9</u>	<u>8</u>
	<u>1 564 723</u>	<u>1 282 241</u>

Les destructions des billets de banque par coupure de l'exercice se présentent de la manière suivante :

<u>Coupures</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
20 000 FC	44	-
10 000 FC	28	-
5 000 FC	590	15
1 000 FC	1 575	56
500 FC	263 138	171 615
200 FC	58 997	50 271
100 FC	73 376	68 775
50 FC	19 235	17 894
20 FC	7 053	7 051
10 FC	1 361	1 362
5 FC	169	169
1 FC	59	59
50 CC	73	73
20 CC	23	23
10 CC	11	11
5 CC	<u>5</u>	<u>5</u>
	<u>425 737</u>	<u>317 379</u>

#### **Retraits/Versements**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Retrait/Versement billets Etat	2 920 227	2 493 320
Retrait/Versement billets autres tiers	1 433 471	1 231 479
Retrait/versement Migration juin 2007	<u>177 677</u>	<u>177 677</u>
Retrait/versement brut	<u>4 531 375</u>	<u>3 902 476</u>
Retrait/Versement billets banques agréées	(3 385 916)	(2 843 326)
Retrait/Versement billets BCC	<u>(328 038)</u>	<u>(298 692)</u>
Retrait/versement net	<u>817 421</u>	<u>760 458</u>

Ces comptes constituent le reflet des billets en circulation et résument les mouvements en paiement et en encaissement par contrepartie.

Le compte «Retrait/Versement billets BCC » intègre également les opérations pour compte de l'Armée et de la Police ainsi que des messageries financières.

#### **Encaisses en monnaie nationale**

Les encaisses en monnaie nationale par compte se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Caisse principale	312 353	197 123
Encaisses à détruire	<u>9 212</u>	<u>7 281</u>
	<u>321 565</u>	<u>204 404</u>

Au 31 décembre 2014, l'encaisse globale de la Banque Centrale du Congo ventilée par coupures et par entité se présente comme suit :

• <i>Encaisses globales par coupure</i>		
<u>Coupures</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
FC 20 000	15 271	9 655
FC 10 000	20 713	11 101
FC 5 000	28 706	4 170
FC 1 000	38 384	28 107
FC 500 COM	452	544
FC 500	132 122	92 367
FC 500 FM	15	-
FC 500 BIP	7 513	-
FC 200	30 010	17 863
FC 100	30 612	25 030
FC 50	17 469	15 275
FC 20	206	205
FC 10	92	87
	<u>321 565</u>	<u>204 404</u>
• <i>Encaisses globales par entité</i>		
<u>Entité</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Kinshasa	97 302	45 649
Kikwit	8 932	6 464
Lubumbashi	33 100	17 453
Kananga	4 012	10 976
Kisangani	19 091	14 098
Bukavu	9 485	7 523
Bandundu	10 056	4 111
Goma	6 859	4 645
Mbandaka	8 593	9 455
Boma	13 975	10 663
Bumba	5 780	6 800
Butembo	7 702	1 952
Mbuji Mayi	16 384	6 990
Matadi	3 883	6 012
Bunia	6 210	5 976
Kindu	6 004	3 108
Gemena	1 167	1 881
Lodja	3 392	770
Zongo	1 524	1 203
Inongo	1 223	1 202
Ilebo	6 269	3 857
Isiro	5 651	3 142
Beni	4 020	2 231
Gbadolite	1 857	1 495
Buta	1 535	1 760
Likasi	4 354	1 269
Boende	1 162	1 231
Tshikapa	1 544	876
Kolwezi	4 339	1 085
Kongolo	7 278	5 715
Kalemie	3 126	4 948
Uvira	1 046	1 719
Muanda	684	451
Kasumbalesa	6 314	2 600
Kamina	1 478	424
Mbanza-Ngungu	47	1 112
Fungurume	2 315	2 355
Kabinda	2 905	359
Mwene Ditu	967	844
	<u>321 565</u>	<u>204 404</u>



b) Engagements donnés

Ces engagements se ventilent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dépôts colis en numéraires	444	444
Valeurs données en consignation en MN	<u>107 356</u>	<u>164 263</u>
	<u>107 800</u>	<u>164 707</u>

Les valeurs données en consignation en monnaie nationale sont constituées des billets de trésorerie et se ventilent, par maturité comme suit :

<u>Maturité</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
84 jours	40 856	-
28 jours	26 500	102 662
7 jours	<u>40 000</u>	<u>61 601</u>
	<u>107 356</u>	<u>164 263</u>

c) Engagements internes

Les engagements internes sont essentiellement constitués des dépôts billets pour collectionneurs.

**22. PRODUITS D'EXPLOITATION MONÉTAIRE**

Ils sont formés des rubriques suivantes :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Produits d'intérêts sur facilités permanentes	906	24
Produits des commissions de notification des lignes sur facilités permanentes	-	<u>1</u>
<i>Sous-total Opérations de marchés et d'avances</i>	<u>906</u>	<u>25</u>
Produits de change réalisés	<u>16 475</u>	<u>38 212</u>
	<u>17 381</u>	<u>38 237</u>

### 23. CHARGES D'EXPLOITATION MONÉTAIRE

		<u>2014</u>	<u>2013</u>
Charges et commissions sur titres émis à intérêts postcomptés	(a)	<u>1 436</u>	<u>2 308</u>
<i>Sous-total opérations de marchés et d'avances</i>		<u>1 436</u>	<u>2 308</u>
<i>Pertes réalisées sur les opérations de change</i>		<u>792</u>	<u>87</u>
Signes monétaires achetés et créés	(b)	10 030	9 277
Matières premières pour signes monétaires consommés	(c)	565	1 044
Charges relatives à la circulation fiduciaires	(d)	1 134	2 000
Autres charges liées à la circulation fiduciaires	(e)	<u>7 633</u>	<u>19 741</u>
<i>Sous-total des charges relatives aux signes monétaires</i>		<u>19 362</u>	<u>32 062</u>
		<u>21 590</u>	<u>34 457</u>

(a) Charges et commissions sur titres émis à intérêts postcomptés

Ce poste se rapporte aux intérêts payés sur les différentes souscriptions de bons BCC au cours de l'exercice 2014.

(b) Signes monétaires achetés et créés

Ce compte représente les charges liées à l'importation et à la création de signes monétaires.

(c) Matières premières pour signes monétaires consommés

Ce poste enregistre les charges liées à la consommation des matières premières lors de la production des signes monétaires.

(d) Charges relatives à la circulation fiduciaire

Ce poste comprend essentiellement les frais de mission payés aux agents de la Banque Centrale pour le convoyage des fonds.

(e) Autres charges liées à la circulation fiduciaire

Ce compte enregistre essentiellement les frais de transport et assurance payés lors de l'importation des billets ainsi que les frais de transport local pour l'acheminement des billets vers les différents points d'exploitation.

## 24. PRODUIT D'EXPLOITATION BANCAIRE

		<u>2014</u>	<u>2013</u>
Commission sur les paiements du Trésor	(a)	47 275	51 391
Commissions sur les transferts des opérations de crédit		791	613
Commissions sur les autres transferts		839	571
Autres commissions		<u>1 217</u>	<u>759</u>
<i>Sous-total commissions perçues</i>		<u>50 122</u>	<u>53 334</u>
Intérêts sur les comptes en ME	(b)	6 509	5 237
Intérêts perçus sur titres en ME		75	-
Intérêts perçus sur titres en MN Etat	(c)	49 600	62 004
Autres intérêts		<u>57</u>	<u>68</u>
<i>Sous-total intérêts perçus</i>		<u>56 241</u>	<u>67 309</u>
Redevance dusuivi de change	(d)	47 223	41 762
Autres	(e)	<u>6 461</u>	<u>4 922</u>
<i>Sous-total Produits d'autres prestations bancaires</i>		<u>53 684</u>	<u>46 684</u>
		<u>160 047</u>	<u>167 327</u>

- (a) Les commissions sur les paiements du Trésor comprennent essentiellement les commissions perçues sur les opérations de virement et transfert (FC 12.997 millions), les commissions sur paiement par compensation (FC 20.146 millions) ainsi que les commissions sur les paiements en monnaies étrangères et numéraires (FC 14.132 millions).
- (b) Les intérêts sur les comptes en monnaies étrangères sont constitués des intérêts perçus sur les placements effectués auprès de la Banque des Règlements Internationaux de FC 5.163 millions, des intérêts perçus sur les comptes auprès des correspondants étrangers de FC 497 millions et des intérêts sur les opérations avec le Fonds Monétaire International de FC 420 millions.
- (c) Les intérêts perçus sur titres en MN Etat représentent les intérêts payés par l'Etat dans le cadre de la convention de recapitalisation de la Banque Centrale du Congo (Note 6).
- (d) La redevance du suivi de change est perçue pour compte de la Banque Centrale du Congo par les banques commerciales sur les opérations en monnaies étrangères du secteur privé avec l'étranger.
- (e) Les « Autres » sont principalement constitués des produits sur facturation informatique de FC 3.327.

**25. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

		<u>2014</u>	<u>2013</u>
Commission sur les opérations bancaires	(a)	8 041	10 015
<i>Sous-total Commissions payées</i>		<i>8 041</i>	<i>10 015</i>
Intérêts sur les opérations avec le FMI	(b)	611	573
Intérêts sur les comptes nostro débiteurs		27	202
Autres intérêts payés		<u>1 668</u>	<u>1 057</u>
<i>Sous-total Intérêts payés</i>		<i><u>2 306</u></i>	<i><u>1 832</u></i>
Charges d'autres prestations bancaires		339	339
<i>Sous-total Charges d'autres prestations bancaires</i>		<i>339</i>	<i>339</i>
		<u>10 686</u>	<u>12 186</u>

(a) Les commissions sur les opérations bancaires comprennent les frais payés par la Banque Centrale du Congo aux correspondants bancaires sur les opérations de transferts et autres.

(b) Les intérêts sur les opérations avec le Fonds Monétaire International sont constitués des intérêts mensuels payés à cette institution.

**26. MATIERES ET FOURNITURES CONSOMMEES**

		<u>2014</u>	<u>2013</u>
Fournitures consommées	(a)	6 759	6 550
Matières consommables	(b)	3 655	3 646
Matières premières d'imprimerie consommées		<u>234</u>	<u>64</u>
		<u>10 648</u>	<u>10 260</u>

(a) Les fournitures consommées portent essentiellement sur les consommations d'eau et d'électricité (FC 2.476 millions), diverses autres fournitures (FC 1.165 millions), les pièces de rechange consommées (FC 786 millions), les fournitures de bureau et les fournitures informatiques (FC 957 millions) ainsi les petits matériels et mobiliers (FC 252 millions).

(b) Les matières consommables comprennent principalement les consommations des stocks ainsi que les différentes corrections d'écarts d'inventaires constatés au cours de l'exercice.

## 27. SERVICES CONSOMMES

Les services consommés se composent de :

		<u>2014</u>	<u>2013</u>
Entretiens et réparations machines	(a)	2 203	8 347
Autres achats services extérieurs	(b)	4 265	7 319
Loyers payés et charges locatives	(c)	3 279	5 296
Organismes d'études	(d)	3 170	4 802
Entretiens et réparations immeubles		5 325	4 129
Transports consommés		2 496	3 446
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		892	2 660
Travaux à façon et sous-traitance		1 914	1 825
Frais d'hôtel et de restaurant		454	920
Frais de postes et télécommunications		440	747
Entretiens et réparations agencements		660	541
Autres		<u>845</u>	<u>2 083</u>
		<u>25 943</u>	<u>42 115</u>

- (a) Les entretiens et réparations machines se rapportent essentiellement aux frais de maintenance du parc informatique et de réparation des machines à compter les billets.
- (b) Les autres achats de services extérieurs comprennent les diverses prestations reçues des tiers notamment les frais de consultance, les honoraires des agences en douane pour le dédouanement des billets de banque et autres.
- (c) Les loyers et charges locatives représentent essentiellement la location de la bande passante, le VSAT, des logiciels Microsoft et autres charges locatives liées aux bâtiments.
- (d) Les organismes d'études comprennent les charges liées à la formation du personnel de la Banque Centrale du Congo.

## 28. PRODUITS DIVERS

		<u>2014</u>	<u>2013</u>
Ventes d'imprimés de sécurité et ordinaires		6 688	6 355
Prestations de services		1 897	1 780
Production d'imprimés de sécurité et ordinaires vendue		12	34
Ventes de publications		3	4
Produits vendus numismatiques		-	9
Production stockée		<u>(243)</u>	<u>59</u>
		<u>8 357</u>	<u>8 241</u>

## 29. REPRISES SUR PROVISIONS EXIGIBLES

		<u>2014</u>	<u>2013</u>
Reprises sur provisions pour risques		3 015	183
Reprises sur provisions indemnités fin de carrière		<u>11 633</u>	<u>3 000</u>
		<u>14 648</u>	<u>3 183</u>

**30. CHARGES DIVERSES**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Frais d'administration et surveillance	14 959	15 437
Frais de direction	3 648	5 842
Frais de mission et de protocole	4 215	5 396
Frais de fonctionnement	2 794	2 686
Frais de subsistance	1 785	2 059
Frais de communication	1 313	1 760
Frais d'enquête et judiciaires	410	1 381
Frais généraux	557	988
Prestations spéciales	2 208	830
Autres	<u>3 166</u>	<u>3 020</u>
	<b><u>35 055</u></b>	<b><u>39 399</u></b>

**31. CHARGES DE PERSONNEL**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Rémunération de base	34 924	31 633
Indemnités de fin de carrière	3 891	791
Prime d'encouragement	2 934	3 598
Soins médicaux et produits pharmaceutiques	5 754	5 938
Rentes du personnel passif	10 501	6 311
Indemnités de logement	7 119	5 913
Prime de congé	4 542	3 613
Indemnités de transport	2 753	2 706
Prime de long service	2 830	1 184
Cotisations INPP	1 431	1 246
Activités socio-culturelles	947	869
Cotisations INSS	1 313	1 153
Subventions veuves et orphelins	570	812
Prime de fonction	454	666
Allocations familiales légales	252	259
Autres	<u>5 721</u>	<u>3 943</u>
	<b><u>85 936</u></b>	<b><u>70 635</u></b>

**32. DOTATIONS AUX PROVISIONS EXIGIBLES**

		<u>2014</u>	<u>2013</u>
Dotations aux provisions pour risques	(a)	39 390	5 940
Dotations aux provisions retraite du personnel	(b)	<u>13 480</u>	<u>11 633</u>
		<b><u>52 870</u></b>	<b><u>17 573</u></b>

(a) Les dotations aux provisions pour risques comprennent les provisions constituées par la Banque Centrale du Congo au 31 décembre 2014 pour différentes affaires en justice pour lesquelles la Banque a été condamnée au premier degré. La variation importante de ce poste est expliquée par la provision de FC 31.068 millions constituée au cours de l'exercice 2014 sur l'affaire que oppose la République Démocratique du Congo à la société Demoines dans laquelle la Banque Centrale du Congo a été solidairement condamnée avec le Gouvernement de la République (Voir note 19).

(b) Les dotations aux provisions pour retraite du personnel se rapportent aux provisions pour indemnité fin de carrière à payer au personnel devant aller en retraite.

**33. REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NON EXIGIBLES**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Reprises sur provisions créances sur Banque Congolaise en monnaies étrangères	1 124	130
Reprises sur provisions autres créances douteuses	<u>2 054</u>	<u>1</u>
	<u>3 178</u>	<u>131</u>

**34. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NON EXIGIBLES**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	1 622	4 996
Dotations aux amortissements sur matériel, mobiliers et équip	8 049	7 426
Dotations aux amortissements sur immeubles	2 798	2 742
Dotations aux amortissements sur matériel roulant	2 164	1 891
Dotations aux amortissements sur matériel informatique	1 541	1 245
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	<u>68</u>	<u>-</u>
	<u>16 242</u>	<u>18 300</u>

**35. PRODUITS EXCEPTIONNELS ET HORS-EXPLOITATION**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Produit contrôle opérations de crédit et change	15 180	11 516
Frais administratifs	2 818	542
Récupérations diverses	504	5 297
Produits sur exercices antérieurs	562	60
Autres	<u>217</u>	<u>181</u>
	<u>19 281</u>	<u>17 596</u>

**36. CHARGES EXCEPTIONNELLES ET HORS-EXPLOITATION**

		<u>2014</u>	<u>2013</u>
Charges sur exercices antérieurs	(a)	4 300	2 253
Amendes et pénalités	(b)	1 328	790
Mali des caisses		26	-
Autres		<u>239</u>	<u>46</u>
		<u>5 893</u>	<u>3 089</u>

(a) Les charges sur exercices antérieurs comprennent principalement les manquants de caisse constatés dans les agences de l'intérieur et au siège pris en charge à la clôture de l'exercice.

(b) Les amendes et pénalités comprennent les paiements relatifs aux condamnations en justice et à des actions transactionnelles convenues avec les tiers ainsi que les pénalités fiscales.

**37. VARIATION DES ACTIFS A COURT TERME**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Concours en MN aux établissements de crédit	69 500	-	69 500
Avoirs et créances divers	17 233	12 411	4 822
Régularisations et suspens	44 357	34 869	9 488
Portefeuille titres Etat MN	1 249 498	1 249 498	-
Créances titrisées	773	773	-
Autres actifs	<u>72 873</u>	<u>57 434</u>	<u>15 439</u>
	<u>1 454 234</u>	<u>1 354 985</u>	<u>99 249</u>

**38. VARIATION DES PASSIFS A COURT TERME**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Dépôts en MN (des résidents et non résidents)	870 080	850 881	19 199
Reprises des liquidités	107 357	164 263	(56 906)
Engagements en or et ME hors DTS	44 752	19 062	25 690
Régularisations et suspens	21 647	6 092	15 555
Engagements divers	39 946	18 024	21 922
Autres passifs	723	1 671	(948)
Ecart	<u>-</u>	<u>(2)</u>	<u>2</u>
	<u>1 084 505</u>	<u>1 059 991</u>	<u>24 514</u>

**39. PASSIFS EVENTUELS**

La Banque Centrale du Congo estime que la provision pour affaires en justice constituée en fin d'exercice 2014 a été évaluée en tenant compte de toutes les condamnations au premier degré auprès des cours et tribunaux. Néanmoins, il existe des condamnations pour lesquelles la Banque Centrale du Congo n'est pas encore notifiée. Aucune provision n'est enregistrée dans les livres de la Banque pour ces affaires. Les réclamations qui pourraient en résulter ne seraient toutefois pas significatives.

\* \* \*  
\*



## *Autres informations*

# *Annexe 1*

## *Excécution du plan de trésorerie 2014*

## Exécution du plan de trésorerie 2014

### 1. Résultat de trésorerie

L'exécution du Plan de Trésorerie de la Banque Centrale du Congo de l'exercice 2014 s'est soldée par un résultat de trésorerie positif de FC 841 millions résultant des encaissements de FC 202.200 millions et des décaissements de FC 201.359 millions, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique l'exécution globale du Plan de Trésorerie de l'exercice 2014.

<b>Rubriques</b>	<b>Exécution</b>
<i>I. Encaissements</i>	<u>202 200</u>
Produits d'exploitation monétaire	17 381
Produits d'exploitation bancaire	175 227
Produits divers	8 358
Produits exceptionnels	3 537
Créances	(2 303)
<i>II. Décaissements</i>	<u>201 359</u>
Dépenses de fonctionnement	153 534
Dépenses de politique monétaire et d'intérêt général	37 709
Dépenses d'investissement	2 653
Débours à récupérer	290
Engagements	7 173
<i>III. Résultat de trésorerie</i>	<u>841</u>

### 2. Encaissements

Les encaissements de l'exercice 2014 se sont établis à FC 202.200 millions.

Ces encaissements sont ventilés comme suit par ordre d'importance :

			%
Produits d'exploitation bancaire	175 227	soit	87
Produits d'exploitation monétaire	17 381	soit	9
Produits divers	8 358	soit	4
Produits exceptionnels	3 537	soit	2
Créances	(2 303)	soit	(1)
	<u>202 200</u>		<u>100</u>

### 3. Décaissements

Les décaissements se sont chiffrés à FC 201.359 millions. Au 31 décembre 2014, ces décaissements sont ventilés comme suit :

			%
Dépenses courantes	153 534	soit	76
Dépenses de politique monétaire et d'intérêt général	37 709	soit	19
Dépenses d'investissement	2 653	soit	1
Débours à récupérer	290	soit	-
Engagements	7 173	soit	(4)
	<u>201 359</u>		<u>100%</u>

L'analyse de l'exécution du Plan de Trésorerie de l'exercice 2014 montre que les ressources mobilisées de FC 202.200 millions ont couvert les dépenses de la Banque Centrale du Congo liées à sa fonction d'entreprise, soit FC 201.359 millions. Il en résulte ainsi un boni de FC 841 millions.

## *Annexe 2*

### *Tableau de provision*

## Stocks et provisions correspondants au 31/12/2014

<u>Comptes</u>	<u>Intitulés comptes</u>	<u>Soldes</u>	<u>Comptes</u>	<u>Intitulés comptes</u>	<u>Soldes</u>	
<b>Stocks au 31 décembre 2014</b>			<b>Provisions au 31 décembre 2014</b>			
<b>Provisions pour dépréciations</b>						
4221000000	Contentieux personnel	295 779 048	4817000000	Provisions dépr. Contentieux Personnel	12 879 254	4%
4646000000	Débours à Récupérer bques/liquidation	13 664 110 336	4813000000	Provisions s/Débours à récupérer bques/liquidation	1 3 664 110 336	100%
4646120000	Débours à récup. ME BC en liquidation	32 034 222 252	4813020000	Prov. Dépr. Débours à récup. ME BC en liquidation	32 034 222 252	100%
4647000000	Découvert banques en liquidation	145 463 616	4813010000	Provisions dépr.découvert banques en liquidation	145 463 616	100%
4649000000	Débours à récup.Coopec en liquidation	2 277 008 531	4818000000	Provisions dépr.Coopec en liquidation	2 277 008 531	100%
4649010000	Créances BCC s/BC en liquidation	69 483 799 294	4816050000	Provisions dépr. créances BCC s/BC en liquidation	69 483 799 294	100%
4650000000	Débours à récup.sté micro-fin en liquidation	418 864 949	4819000000	Provisions sté micro-finance en liquidation	418 864 949	100%
5633010300	Créances BCC s/BC en ME	<u>26 508 730 594</u>	5812030000	Provisions dépréc. Créance BCC s/BC en ME	<u>26 508 730 594</u>	100%
<b>Sous total</b>		<b><u>144 827 978 620</u></b>			<b><u>144 545 078 826</u></b>	
<b>Provisions pour charges et pertes</b>						
			1812000000	Provision Amendes et pénalités	65 406 409 405	Juridique
			1819000000	Autres provisions pour risques	4 432 999 628	DCB
			1821000000	Provision Indemnités Fin carrières	<u>13 480 246 958</u>	DRH
<b>Sous total</b>					<b><u>83 319 655 991</u></b>	
<b>Total général</b>					<b><u>227 864 734 817</u></b>	

## *Annexe 3*

# *Structure financière de la Banque Centrale du Congo*

## Structure financière de la Banque Centrale du Congo

La structure financière de la Banque Centrale du Congo pour les exercices 2014 et 2013 se présente comme suit :

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>%</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>%</u></b>	<b><u>Variation</u></b>
1. Avoirs en ME	<u>1 542 095</u>	<u>48</u>	<u>1 603 444</u>	<u>51</u>	<u>(61 349)</u>
<i>Actifs non rémunérés</i>	<u>15 002</u>	<u>-</u>	<u>30 032</u>	<u>1</u>	<u>(15 030)</u>
Encaisses en ME	<u>15 002</u>	<u>-</u>	<u>30 032</u>	<u>-</u>	<u>(15 030)</u>
<i>Actifs rémunérés</i>	<u>1 527 093</u>	<u>47</u>	<u>1 573 412</u>	<u>50</u>	<u>(46 319)</u>
Avoirs en ME hors DTS	1 055 381	-	1 072 607	-	(17 226)
Avoirs en DTS	<u>471 712</u>	<u>-</u>	<u>500 805</u>	<u>-</u>	<u>(29 093)</u>
2. Avoirs en MN	<u>1 690 054</u>	<u>52</u>	<u>1 549 955</u>	<u>49</u>	<u>140 099</u>
<i>Actifs non rémunérés</i>	<u>371 056</u>	<u>11</u>	<u>300 457</u>	<u>10</u>	<u>70 599</u>
Créance titrisée	773	-	773	-	-
Immobilisées	151 140	-	160 314	-	(9 174)
Écart de conversion net	42 707	-	53 368	-	(10 661)
Pertes d'exploitation des exercices antérieurs	67 795	-	54 496	-	13 299
Résultat de l'exercice	41 971	-	13 299	-	28 672
Avoirs et créances divers	66 670	-	18 207	-	48 463
<i>Actifs rémunérés</i>	<u>1 318 998</u>	<u>41</u>	<u>1 249 498</u>	<u>40</u>	<u>69 500</u>
Concours aux établissements de crédit	69 500	-	-	-	69 500
Titres en MN Etat	<u>1 249 498</u>	<u>-</u>	<u>1 249 498</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>3 232 149</u>	<u>100</u>	<u>3 153 399</u>	<u>100</u>	<u>78 750</u>

<b><u>PASSIF</u></b>	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>%</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>%</u></b>	<b><u>Variation</u></b>
1. Engagements en ME	<u>1 148 243</u>	<u>36</u>	<u>1 190 102</u>	<u>38</u>	<u>(41 859)</u>
<i>Passifs non rémunérés</i>	<u>44 752</u>	<u>1</u>	<u>19 062</u>	<u>1</u>	<u>25 690</u>
ME hors DTS	<u>44 752</u>	<u>-</u>	<u>19 062</u>	<u>-</u>	<u>25 690</u>
<i>Passifs rémunérés</i>	<u>1 103 491</u>	<u>34</u>	<u>1 171 040</u>	<u>37</u>	<u>(67 549)</u>
Engagements en DTS	<u>1 103 491</u>	<u>-</u>	<u>1 171 040</u>	<u>-</u>	<u>(67 549)</u>
2. Engagements en MN	<u>2 083 906</u>	<u>64</u>	<u>1 963 297</u>	<u>62</u>	<u>120 609</u>
<i>Passifs non rémunérés</i>	<u>1 976 549</u>	<u>61</u>	<u>1 799 034</u>	<u>57</u>	<u>177 515</u>
Monnaie en circulation	817 423	-	760 458	-	56 965
Dépôts en MN des résidents	870 002	-	850 980	-	19 022
Dépôts en MN des non résidents	78	-	79	-	(1)
Engagements et autres passif divers	145 637	-	44 108	-	101 529
Fonds propres	<u>143 409</u>	<u>=</u>	<u>143 409</u>	<u>=</u>	<u>---</u>
<i>Passifs rémunérés</i>	<u>107 357</u>	<u>3</u>	<u>164 263</u>	<u>4</u>	<u>(56 906)</u>
Reprise de liquidité	<u>107 357</u>	<u>-</u>	<u>164 263</u>	<u>-</u>	<u>(56 906)</u>
	<u>3 232 149</u>	<u>100</u>	<u>3 153 399</u>	<u>100</u>	<u>78 750</u>

La structure financière de la Banque Centrale en 2014 est caractérisée par :

- les actifs rémunérés en monnaies étrangères ont connu une baisse au 31 décembre 2014 soit 47% contre 50 % au 31 décembre 2013;
- Au 31 décembre 2014, les actifs rémunérés en monnaie nationale représentent 41% contre 47% au 31 décembre 2013 ;
- les passifs non rémunérés en monnaie nationale constituent 61% du bilan au 31 décembre 2014 contre 57 % au 31 décembre 2013.

\* \* \*  
\*